

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Une médaille militaire. — Un de nos honorables concitoyens, M. Napoléon Pratte, adjudant de bataillon au 1^{er} régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Péronne (Somme), vient d'être décoré de la médaille militaire, à l'occasion du 14 juillet.

M. Pratte a devancé l'appel de sa classe en 1887; il a passé quinze années dans le même régiment, et y a conquis tous ses grades. Nous le félicitons de la haute récompense qui lui a été décernée pour ses loyaux et braves services.

Réunions des Commissions municipales. — Les première et cinquième commissions se réuniront, lundi 18 juillet, à sept heures du soir, à la mairie, pour examiner les questions suivantes :

1^{er} Demande de démantèlement pour le recevoir d'octroi Papegay; 2^e Frais de déplacement pour études diverses; 3^e Révision du règlement des marchés, Marché du Fontenoy, Brots de place; 4^e Pompes funèbres. Projet d'organisation.

La commission mixte des eaux se réunira mardi, 19 juillet, à deux heures, à Bousbecq, pour visiter l'usine.

Les cantines scolaires. — La commission scolaire se réunira, lundi, à six heures du soir, à la Mairie, pour examiner la question des cantines scolaires.

Une conférence socialiste. — On annonce, pour dimanche matin, à onze heures, à la société oratoire relative *La Paix*, boulevard de Belfort, une conférence publique dans laquelle le citoyen Lafargue, député de Lille, prendra la parole, ainsi que plusieurs autres orateurs. Il sera question de la loi sur le divorce, de 0 fr. 15 c., au profit des grévistes de la rue de Soubise.

La carabine Lebel distribuée aux gendarmes. Il a été remis, hier après-midi, aux brigades de gendarmerie de Roubaix, Wattrelos et Lannoy, des carabines Lebel.

Chronique artistique. — On remarque depuis plusieurs jours, et on remarquera jusque lundi, la belle exposition, organisée par le jeune artiste russe M. Nischkin, à disposition, à sa vitrine, rue des Clapiers, 57. Les brillantes qualités que nous avons déjà signalées chez ce portraitiste méritent, ne font que s'accroître. — Tous les commissaires en conviendront en allant admirer la nouvelle œuvre par cette rassemblée qui l'expose. Tous ces portraits sont enlevés sur le vif, d'une ressemblance frappante, et témoignent d'un crayon exceptionnellement délicat.

Toutes nos félicitations à M. Nischkin.

Une dame trépassée. — Un habitant de la rue du Carillon, M. Louchère, était en train de se plaindre à la police, vendredi soir, de ce que l'on lui avait fait de la haine sur ses vitres et des immondices devant sa porte, quand survint la femme M., — une voisine, — qui se mit à le traiter de faubourg, ajoutant qu'il recevait une belle trique à la première occasion. Par la même occasion, la vieille mère de M. Louchère, âgée de 75 ans, était malade. La femme M. fut la plus indignée par cette rassemblée voisine. Un rapport a été dressé à charge de cette dernière.

Les épaves de la rue. — D'abord un kipi de fantaisie, tout neuf, portant la marque d'une chapellerie lilloise et des initiales. Puis un moule d'ivoire de certaine valeur, trouvée fin juin dernier. Enfin une pièce d'argenterie trouvée par un chiffonnier dans un terrain vague de Croix. Tous ces objets sont déposés au commissariat central.

Un régnant spectacle. — On a dû conduire au poste, vendredi soir, deux ivrognes qui, rue de la Perche, tapageaient et provoquaient un émoi et bruyant rassemblement. La femme était tellement ivre qu'on n'est pas parvenu à lui faire dire son nom...

Arrestation d'un expulsé. — Samedi matin, vers quatre heures, la police a procédé à l'arrestation du sieur Joseph Dubaut, âgé de 35 ans, tisserand, né à Tournaï. Cet individu, qui demeurait rue des Longs-Étréaux, avait été écondu du dépôt, était sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Croix. — Un accident. — Vendredi soir, un enfant Charles Bronck, âgé de 9 ans, s'est sauté avec des jeunes gens de 13 à 17 ans, quand tout à coup l'un d'eux, le saisissant par les bras, voulut le lever à la hauteur de sa tête. Malheureusement il manqua son élan, et laissa tomber le pauvre enfant par terre. Les coups de pied et de poing furent si violents que le pauvre enfant fut blessé à la tête. On l'a transporté à l'hôpital, où il est dans un état grave.

Wasquehal. — L'ancien du facteur des postes. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le parquet est de bon vent descendu samedi à Wasquehal, vers 8 heures du matin. Il était représenté par MM. Desobry, juge d'instruction, et Barbet, substitut. Les messieurs ont entendu différentes dépositions.

Un nommé Bonenfant, garçon boulangier à Monveaux, a déclaré qu'il avait vu vendredi, vers midi et demi, le saissant par les bras, voulut le lever à la hauteur de sa tête. Malheureusement il manqua son élan, et laissa tomber le pauvre enfant par terre. Les coups de pied et de poing furent si violents que le pauvre enfant fut blessé à la tête. On l'a transporté à l'hôpital, où il est dans un état grave.

Le parquet est reparti à Lille par le train de 10 h. 20. A 11 heures 1/2, M. Gastiaux, médecin légiste, a fait l'autopsie du corps de l'enfant. Les blessures de ce dernier s'étendent sur les coups lui-même, avant de se jeter à l'eau. Les funérailles de l'enfant auront lieu aujourd'hui après-midi.

Communications diverses.

Enterrements du dimanche 17 juillet. — Mlle Germaine Leveque, 5 h. église de Monveaux.

École de natation. — 16 juillet. — Température de l'eau : 16 degrés; du matin, 20 degrés; 5 heures du soir, 21 degrés.

Société chorale 'Y Avenir'. — Les socialistes sont informés qu'il y aura répétition générale dimanche 17 courant à onze heures, à l'école de Monveaux. On leur sont instamment priés de ne pas y manquer.

Le Petit Conseil. — Le sang, cette chair collante dont parlait Bossuet, qui circule partout dans l'organisme pour y répandre la chaleur et la vie, le sang peut être le siège de multiples altérations dont on se rend compte par l'emploi judicieux du Rob Lohéaux, à l'extrait de concentré de jus de cresson et de quinquina jaune. (DE DELATOUR, 513-77)

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REDUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix (Grande édition) dans le Petit Journal de Roubaix.

FEUILLETON DU 18 JUILLET 1892. — N° 22

MER SAUVAGE

Par Pierre MAËL

PREMIÈRE PARTIE

XII

ADIEU

Quand on fut sur le point de partir, la jeune fille passa en souriant une petite médaille d'or attachée d'une chaîne au cou du commandant. Elle ajouta, en essayant de raffermir sa voix au travers de ses larmes :

— Elle vient de sainte Anne, mon oncle. Je l'ai achetée en même temps que cette autre que je vous prie de remettre au destinataire.

— Et ce destinataire, interrogea Robert, je le sais, c'est Edme le Cléoh.

— Lui-même, mon oncle.

— Eh bien, chère petite, je ne vois aucun mal à ce que tu la lui remettes toi-même. Le cadeau d'un objet si précieux ne peut que porter bonheur à celui auquel ce cadeau est destiné.

— Et appeler l'enseigne, qui accourut :

— Mon cher, Edme, fit Desnoels, ma nièce, qui est dans les meilleurs termes avec le Paradis, a bien voulu nous placer l'un et l'autre sous la protection de ses saints. Elle va te remettre une médaille de sainte Anne, apportée à ton intention.

— Oh ! mademoiselle, prononça le jeune officier avec une véritable adoration, alors même que cette médaille m'appellerait point moi une protection elle me rappellerait l'honneur insigne que vous m'avez fait en pensant à moi.

WATTRELOS

La musique municipale offrira un concert à ses membres honoraires le dimanche 24 juillet courant, à 5 heures précises, dans la salle de la société de M. de Merveux Parent Deborge. Ce concert, auquel prêteront leur concours l'union chorale de Wattrelos, la Grande École de Musique et la « Gœcia » roubaixaise, promet d'être très brillant. On nous donnerons prochainement le programme détaillé. En cas de mauvais temps, cette fête aura lieu dans la salle.

Importantes arrestations. — Samedi, vers 4 heures et demie, le brigadier Baillard et les préposés Prenez, Gaillet et Lemaire, se rendant à quelques mètres de la frontière, virent sortir de Belgique et prendre le chemin de fer pour pénétrer en France par un chemin détourné du train, deux individus qui portaient chacun un sac. Les douaniers les arrêtèrent; les sacs contenaient 13 paquets et 4 cots, d'une valeur de 50 francs. Les prisonniers furent amenés au poste de Mouscron, âgés de 26 ans, journalier à Tourcoing, et Henri Bessot, du même âge, marchand de volailles à Mouscron, hameau du Beau-Croissant.

Les douaniers se trouvaient avec leurs prisonniers au bureau des douanes, quand arriva un homme qui s'écria : « Les voilà, les voleurs ! je les reconnais ! Celui-ci, ajouta-t-il, en montrant du doigt Vanouilh, porte même mes bottines ! » On demanda des explications au nouveau venu qui déclara qu'il avait pué chez son père le nommé Marcelle, à Leers (Belgique) — la nuit dernière, et que les matras, après avoir visité toute l'habitation, avaient été emportés par ce même Marcelle. Les sacs contenaient, en outre, deux individus qui ont passé la frontière. La gendarmerie s'est présentée et a été prévenue de ce vol.

Les fraudeurs. — Les préposés Le Gall, Hengout, Ourquin et Duhez, de service hier vers 6 heures 1/2 du soir, Plaine Colin, virent vers eux quatre jeunes gens sortant d'un hôtel. Les douaniers se mirent à leur poursuite mais les fraudeurs s'enfuirent à toutes jambes en abandonnant leur charge. Les douaniers coururent après les fraudeurs et les ramenèrent à la gare, où ils furent amenés au poste de Mouscron, âgés de 26 ans, journalier à Tourcoing, et Henri Bessot, du même âge, marchand de volailles à Mouscron, hameau du Beau-Croissant.

Le même jour, les préposés Dujeardin, Farsy et Rouzet ont arrêté à la carrière Dubout, le nommé Henri Bessot, âgé de 26 ans, journalier à Tourcoing, qui portait d'une grande quantité de boîtes d'allumettes.

TOURCOING

Une réunion socialiste. — Samedi soir a eu lieu, dans la salle du Casino, rue Nationale, une réunion publique organisée par le parti socialiste de Tourcoing.

Trois à quatre cents personnes y assistèrent. L'élément roubaixien domina et les personnalités de M. Carrette, maire de Roubaix, et de M. Lafargue ont attiré un assez grand nombre de curieux.

En attendant l'ouverture de la séance, on vend des chansons au bénéfice de la famille de Gilme.

A leur entrée dans la salle, MM. Carrette et Lafargue sont chaleureusement acclamés.

Vers neuf heures, M. Victor Capart prend la parole. L'estrade entourée de ses amis, il déclare que la séance sera présidée par M. Carrette, maire de Roubaix, et propose de compléter le bureau. La présidence d'honneur sera confiée à M. Carrette, et M. Lafargue sera nommé secrétaire. M. Carrette remercie l'assemblée de l'accueil qui lui est fait. Il dit que l'arrivé au pouvoir du parti socialiste à Roubaix prouve que les ouvriers savent gérer tout aussi bien et même mieux que les bourgeois. Puis il donne la parole à M. Lafargue.

Celui-ci développe, en commentant, l'idée émise par le président.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

Comme conclusion, il invite les ouvriers à se grouper pour étudier toutes les questions qui intéressent le socialisme.

Un incident intéressant a eu lieu à l'occasion de son discours. M. Moreau comparait les capitalistes à des parasites; un auditeur lui cria : Et vous ? ce qui excita de vives protestations. On voulut forcer l'interlocuteur à aller à la tribune, mais sur l'intervention du président qui rappela l'assemblée au calme, l'incident n'eut pas d'autre suite.

À dix heures et demie la réunion était terminée et la foule s'écoula lentement.

Nous entendons quelques cris de : A bas Dron ! Lait blut !

Le concours de piano aux écoles académiques. — Nous avons constaté avec plaisir que les classes supérieures de piano de notre académie de musique non seulement s'étaient maintenues à un excellent niveau, mais avaient même progressé. C'est l'impression qui résulte du concours de samedi soir.

Le jury, composé des membres de la commission, comprenait en outre M. Meyer, de Roubaix, MM. Dubois et Stuppy fils.

Dans la 2^e section du concours, il y avait six concurrents. Le morceau imposé était une *Sonatine* de Beethoven. Les premiers prix furent : M. L. Moreau, 2^e prix Mlle Léonie Couvreur; 3^e prix Mlle Marie Berthe Dutoit; 4^e prix Mlle Marie Berthe Dutoit; 5^e prix Mlle Marie Berthe Dutoit; 6^e prix Mlle Marie Berthe Dutoit.

La première section comprenait aussi six concurrentes qui ont joué, à tour de rôle, un *Andante en ut* de Beethoven. Les premiers prix furent : Mlle Marie Berthe Dutoit, 2^e prix Mlle Léonie Couvreur; 3^e prix Mlle Marie Berthe Dutoit; 4^e prix Mlle Marie Berthe Dutoit; 5^e prix Mlle Marie Berthe Dutoit; 6^e prix Mlle Marie Berthe Dutoit.

Le jury a été très sévère et beaucoup de candidats ont été éliminés. Les lauréats ont été félicités et encouragés.

« Les Enfants de Tourcoing ». — La fête de gymnastique que devait donner aujourd'hui, dimanche, à Neuville, la société les *Enfants de Tourcoing* est remise au 24 juillet.

Une agression nocturne. — Vendredi, à 10 heures du soir, deux individus qui s'étaient tenus cachés dans les maisons en construction, à l'angle des rues Wincoc-Chocquet et des Guisnes, se ruèrent sur un passant. Ils le frappèrent à coups de poing et de pied et, après l'avoir terrassé, le rouèrent de coups de pied et de poing. La victime n'a pas recouvré ses sens et se trouve dans un état grave.

Le siège d'un cabaret. — Vendredi, vers onze heures du soir, deux redoutés de frontière bien connus, L. Lefebvre, âgé de 17 ans, demeurant au Chapelet, et Henri Despau, à peu près du même âge, se rendirent à un cabaret de la rue de la Vierge, où ils se livrèrent à une scène de violence. Ils furent arrêtés par la police et conduits au poste.

Visite du lait. — Samedi de grand matin, MM. Villon et Cotard, commissaires d'arrondissement, ont procédé, dans le quartier du Tilleul, à la vérification du lait colporté par les marchands; aucun n'a été trouvé en défaut.

Une singulière coïncidence. — La semaine dernière, M. Carrette recevait l'assemblée de l'accueil qui lui est fait. Il dit que l'arrivé au pouvoir du parti socialiste à Roubaix prouve que les ouvriers savent gérer tout aussi bien et même mieux que les bourgeois. Puis il donne la parole à M. Lafargue.

Celui-ci développe, en commentant, l'idée émise par le président.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

On avait cru, dit-il, les ouvriers incapables; on prétendait que leur arrivée au pouvoir anéantirait la liberté et la justice. Mais, en fait, l'ouvrier a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays. Il a prouvé qu'il est capable de gouverner et de défendre les intérêts de son pays.

D'autre part, le conseil d'ajouter que le tribunal correctionnel de Lille n'a pas eu à se prononcer sur l'affaire de Notre-Dame de l'Église, mais sur le fonctionnement d'un syndicat professionnel absolument indépendant de l'œuvre religieuse.

L'affaire, qui a été portée en appel, n'est du reste point jugée et l'arrêt n'est pas intervenu. Le jugement a été à peine prononcé, mais sur l'intervention du président qui rappela l'assemblée au calme, l'incident n'eut pas d'autre suite.

La question de l'évêché de Lille. — Après les différents articles publiés par la presse régionale en faveur de l'érection d'un évêché à Lille, voici une pièce dont le texte est fort peu connu. On sait que dans sa séance du 13 mai 1892, à la suite du rapport de l'un de ses membres (Chariot-Deffrennes), le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d'un nouvel évêché dont le siège serait à Lille. Or, voici les termes mêmes de la délibération prise par le conseil.

Le 13 mai 1892 (M. de Mussyard), est invité à faire par un pied du trône le vœu du conseil municipal, afin que M. le ministre accepte l'érection, dans sa région, d'un évêché dont le siège serait à Lille. Le conseil municipal émit à l'unanimité le vœu qu'une demande fût adressée au gouvernement, l'effet d'obtenir la création d